ORGANISATION MONDIALE

DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/116 12 novembre 2001

(01-5713)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE Quatrième session Doha, 9 - 13 novembre 2001 Original: anglais

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

<u>Déclaration de M. Tukape Masani</u> Ministre du commerce et de l'industrie

Au nom du gouvernement et du peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je remercie le gouvernement et le peuple qatariens pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé, à ma délégation et à moi-même, à notre arrivée, et pour l'excellente organisation de cette Conférence ministérielle.

J'aimerais aussi exprimer mes remerciements sincères et ma gratitude au Directeur général, M. Mike Moore, et au personnel du Secrétariat de l'OMC pour tout le travail qu'ils ont accompli en vue de préparer cette Conférence ministérielle de 2001.

J'ai le grand honneur et le privilège de prononcer cette déclaration au nom de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour exposer nos vues et faire part de notre expérience et de nos craintes concernant la mise en œuvre et l'administration des engagements issus du Cycle d'Uruguay.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est une petite économie dans l'arène commerciale internationale et elle est extrêmement vulnérable aux changements qui s'opèrent dans le système commercial multilatéral.

En tant que Membre de l'OMC, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est attachée au système commercial multilatéral et à l'ensemble du processus de libéralisation du commerce qui est inscrit dans les Accords de l'OMC et mis en œuvre par tous les pays Membres.

Au cours de ces six dernières années, nous avons mis en œuvre nos droits et obligations en tant que Membre de l'OMC, et ce processus a été source à la fois de problèmes et de possibilités. La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est heurtée à des problèmes de mise en œuvre à cause d'un manque de compétences techniques pour ce qui est des questions de l'OMC, de ressources financières insuffisantes et d'une absence de représentation à Genève, en Suisse, ce qui l'a empêché de donner vraiment effet à ses droits et obligations.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas été en mesure de mettre pleinement en œuvre les résultats du Cycle d'Uruguay car le processus d'ajustement aux nouvelles règles est tel qu'il faut aux pays en développement beaucoup plus de temps pour mettre en place le mécanisme nécessaire à cette mise en œuvre. Par conséquent, nous commençons juste à procéder aux ajustements et il va nous falloir du temps pour donner effet à nos droits et obligations au plan interne.

Par ailleurs, avant de pouvoir procéder à une mise en œuvre effective, il faut bien comprendre les complexités des Accords de l'OMC. Actuellement, nous avons toujours des difficultés à mettre en œuvre les engagements issus du Cycle d'Uruguay et la Papouasie-Nouvelle-Guinée continue donc d'affirmer que la question de la mise en œuvre de tous les Accords de l'OMC devrait être traitée en priorité et résolue avant que de nouveaux engagements soient pris sur de nouvelles questions.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée croit que, pour que le système commercial multilatéral soit efficace et profitable à tous les Membres, les besoins et les aspirations des petits pays vulnérables doivent être correctement pris en considération.

Grâce à un travail en réseau efficace avec le Secrétariat de l'OMC, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a pu mettre en œuvre les prescriptions de certains des Accords de l'OMC. Elle sait qu'il est nécessaire de se conformer aux prescriptions des Accords de l'OMC, non seulement dans son propre intérêt mais aussi dans celui de ses partenaires commerciaux.

Au vu des résultats des travaux menés par les États Membres à Genève sur les diverses questions, il est agréable et encourageant de constater que de gros efforts ont été consentis lors de l'examen de ces questions. Je dois maintenant remercier tous les représentants des pays Membres, qui ont consacré du temps et de l'énergie pour obtenir les progrès que nous constatons aujourd'hui.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est attachée au processus de libéralisation du commerce mondial et le gouvernement explore donc actuellement les possibilités d'action appropriées en vue de tirer profit de ce processus.

Dans le cadre du programme d'ajustement structurel, le pays procède à des réformes dans les divers secteurs de l'économie pour les rendre viables et rentables. Ces réformes visent à assurer le progrès et la croissance économiques.

Alors que nous sommes tous réunis ici pour célébrer la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, je pense que bon nombre d'entre vous attendent beaucoup des résultats de cette réunion, en particulier compte tenu de l'échec des précédentes négociations ministérielles de Seattle. Il est nécessaire que nous nous consultions et que nous décidions de ce que nous allons faire pour pouvoir tous exploiter le système commercial multilatéral et recueillir les fruits qu'il pourra donner.

Dans ce contexte, la Papouasie-Nouvelle-Guinée soutiendra l'initiative en faveur du lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales pour le développement, qui devrait être axé sur les résultats positifs ou négatifs des engagements pris lors du Cycle d'Uruguay. Nous sommes persuadés que la mise en œuvre des résultats du Cycle d'Uruguay doit être analysée et que ses insuffisances doivent être examinées et corrigées avant que nous passions à l'examen des questions nouvelles qui ont des incidences sur le commerce international.

Je souhaiterais à présent m'exprimer brièvement sur certaines questions découlant du Cycle d'Uruguay et de la Conférence ministérielle de Singapour. À cet égard, je tiens à souligner qu'il est important de traiter en priorité les questions de mise en œuvre avant d'en aborder de nouvelles. Mais venons-en maintenant aux points que je voulais évoquer.

S'agissant de l'agriculture, la Papouasie-Nouvelle-Guinée fait sien l'appel à l'amélioration de l'accès aux marchés et au retrait progressif des subventions. Dans le domaine des services, il faut tenir dûment compte des intérêts des pays en développement et donner à ces derniers la possibilité de tirer parti de la fourniture de services.

Pour ce qui est des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, les droits des populations autochtones sur le patrimoine, la culture et le savoir qui leur sont propres doivent être respectés, et elles devraient en recueillir les avantages.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée reconnaît que l'investissement est fondamental pour la croissance économique et la prospérité. Des mesures appropriées ont été prises pour supprimer les obstacles à l'investissement, notamment l'adoption de procédures administratives et juridiques transparentes, la mise en place de l'infrastructure adéquate, l'abrogation des règlements trop stricts en

matière de travail et de migrations, etc. La Papouasie-Nouvelle-Guinée approuve la proposition visant à reporter l'examen de ces questions à une date ultérieure.

Les mesures de facilitation des échanges peuvent stimuler le commerce. Nous convenons que des règles transparentes doivent être établies pour encourager les échanges. Toutefois, cela représente pour les petits pays en développement un danger dont l'existence doit être reconnue et il faut aider ces pays à sauvegarder leurs intérêts.

S'agissant du commerce et de l'environnement, la Papouasie-Nouvelle-Guinée note que la libéralisation des échanges peut favoriser le développement. Toutefois, il faut faire en sorte que les ressources ne soient pas exploitées jusqu'à leur épuisement et s'assurer que leurs propriétaires en tirent profit.

Le principal sujet de préoccupation des pays en développement comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée tient à leur capacité de mettre en œuvre les engagements et les obligations contractés à l'OMC, thème que j'ai déjà abordé. L'OMC devrait consacrer des ressources suffisantes au renforcement des capacités institutionnelles de ces pays et à l'amélioration de leur représentation en son sein.

Du point de vue organisationnel, tous les Membres de l'OMC doivent pouvoir participer aux négociations. Cela signifie que toutes les décisions prises à l'OMC doivent être transparentes. Voilà des principes importants que tous les Membres doivent accepter et respecter.

S'agissant des questions relatives à l'accession, la Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de l'entrée de la République populaire de Chine dans cette noble Organisation. Nous nous félicitons également de l'accession du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée espère que les questions demeurées en suspens concernant l'accession de Vanuatu pourront être résolues rapidement et que Vanuatu deviendra Membre de l'OMC. À cet égard, je demande instamment aux pays Membres, lors de leur examen, de garder à l'esprit le stade de développement de Vanuatu et, plus important encore, le fait que Vanuatu est le premier pays parmi les moins avancés dont le processus d'accession est aussi rapide. Par conséquent, un traitement spécial et différencié devrait lui être accordé. Les préoccupations de Vanuatu, qui sont bien réelles, doivent être appréhendées dans ce contexte et un accord doit être rapidement trouvé car nous pensons que ces questions revêtent un intérêt pour d'autres pays de notre région candidats à l'accession.

Enfin, la Papouasie-Nouvelle-Guinée approuve les déclarations de Maurice, porte-parole des petites économies en développement, et la déclaration que le Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique a récemment adoptée à sa réunion de Bruxelles.
